

Deuxième intervention dans la salle

M. Jean-Paul CEVRERO, 2 C THERM INFILTROMÉTRIE (certifié D.P.E.) :

Merci. *[L'intervenant se présente comme mentionné ci-dessus).*

Si je voulais finaliser un peu tout ce que l'on a dit aujourd'hui, c'est un manque de communication dans l'ensemble de tous les éléments de la construction [qui pourrait engendrer des difficultés, des contentieux].

La communication, elle part de l'architecte qui connaît toute la procédure de la construction de cette maison ; après, il y a le bureau d'études qui peut être très économiste et avoir des fichiers récapitulatifs pour les artisans ; il y a des artisans qui ne peuvent pas poser un matériel sans avoir l'étude thermique en main ; et il y a, à la fin, l'infiltrométrie et bien sûr l'attestation d'achèvement de travaux qui est faite par un certifié D.P.E., architecte, contrôleur technique, etc. Et si l'on regarde bien la totalité de cela, c'est la communication entre tout le monde !

Si l'on n'a pas cette communication, on aura des contentieux et on pourrait en avoir dans les jours à venir dans la mesure où il y a dans le secteur « diffus » des clients qui m'appellent pour avoir leur infiltrométrie alors qu'il n'y a que le Bbio qui a été déposé par l'architecte et il n'y a eu aucune suite à cette étude. Donc, c'est la communication qui fait que l'on n'aura pas de contentieux.